

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 09 MAI 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 09 mai 2016 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Thérout, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller
Assistance : 9 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-05-87

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

16-05-88

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

16-05-89

5. Fondation québécoise du cancer – Don 2016

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer amasse des fonds dans le but d'offrir des services d'hébergement, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes d'un cancer;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation québécoise du cancer, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2016;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-90

6. Journal l'Annonneur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale des québécois

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonneur nous propose un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page en noir et blanc, au montant de 220 \$ plus les taxes applicables, concernant des souhaits pour la Fête nationale des québécois dans l'édition du 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-91

7. Publicité pour le Vélo sur la Rivière – Journal l'Annonneur

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonneur est de mise afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région;

CONSIDÉRANT que le coût de la publicité est de 235 \$ pour le journal l'Annonneur (1/3 de page en couleur), le tout plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-92

8. Journal l’Annonceur – Publicité pour le Bas Saint-François en affaires

CONSIDÉRANT que le Journal l’Annonceur va publier un cahier Affaires pour le Bas Saint-François dans l’édition du 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu’il nous propose un espace publicitaire de la grandeur d’une carte d’affaire en couleur au coût de 70 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-93

9. Le groupe ACCIsst, mutuelle de prévention – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est notre mutuelle de prévention et que le coût du renouvellement est de 1 000 \$ annuellement plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l’adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l’employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER notre adhésion à la mutuelle de prévention Groupe ACCIsst et autoriser un paiement de 1 149,75 \$ à leur nom;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-252 « CSST-Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-94

10. École Vincent-Lemire – Commandite pour l’agenda

CONSIDÉRANT que l’école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l’agenda scolaire 2016-2017 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense de 50 \$ au nom de la Commission Scolaire de la Riveraine et d’envoyer le paiement à l’École Vincent-Lemire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-95

11. CRECQ – Renouvellement d’adhésion pour 2016 et nomination d’un représentant

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de l’environnement du Centre-du-Québec se préoccupe de près à l’environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve que les préoccupations envers l’environnement sont d’une importance capitale;

CONSIDÉRANT qu’il faut être membre du CRECQ pour assister à l’assemblée générale annuelle et que les frais d’adhésion sont de 50 \$ pour une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADHÉRER au Conseil Régional de l’environnement du Centre-du-Québec;

DE NOMMER monsieur Pascal Thérout, conseiller, représentant pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 «Cotisations à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-96

12. Entretien ménager Jacques Villiard – Récurage et cirage du plancher du centre communautaire

CONSIDÉRANT que, « Entretien ménager Jacques Villiard », offre ses services pour le récurage et le cirage du plancher de la salle du centre communautaire et du local des loisirs;

CONSIDÉRANT que le coût proposé est de 1 057,70 \$ pour la salle et de 316,75 \$ pour le local des loisirs, plus les taxes applicables, incluant la main d’œuvre, l’équipement et les produits nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de M. Jacques Villiard;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-97

13. Adoption du règlement numéro 04-2016 modifiant le règlement numéro 03-2009 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

Article 1

L'article 2 du règlement numéro 03-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016, est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

16-05-98

14. Entente Paul-André Maclure – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que M. Paul-André Maclure et la Municipalité de Saint-François-du-Lac ont négocié pour en venir à une entente;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de signature pour cette entente doit être accordée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente au nom de la municipalité;

QUE la directrice générale effectue les démarches nécessaires afin de clore ledit dossier.

16-05-99

15. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 04 mai 2016 par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

CONSIDÉRANT que madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière, a expliqué les principaux points des états financiers à la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2015 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-05-100

16. CPTAQ – Demande par M. Michel Nadeau

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, par monsieur Michel Nadeau pour le lot 5 289 375;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

16-05-101

17. Gouvernement du Canada – Modification du classement du produit importé lait diafiltre

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est une terre nourricière et que sa principale activité économique est l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a tout intérêt à ce que les producteurs de lait de son territoire soient des plus rentables;

CONSIDÉRANT que l'importation d'un ingrédient laitier spécifiquement développé dans le but de contourner les tarifs frontaliers fait perdre en moyenne 20 000 \$ par année par ferme laitière du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce produit change de nom une fois qu'il a traversé la frontière canadienne :

DE « *concentré de protéines laitières de plus de 85 % sur une base sèche* », classement de l'Agence des services du Canada, il devient du « *lait* » classement de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments et peut contourner ainsi les normes de fabrication fromagère. Il remplace alors une partie du lait Canadien dans les fromages.

CONSIDÉRANT que tous les partis politiques, lors de la campagne électorale fédérale de l'automne 2015, se sont engagés à régler ce problème après leur élection;

CONSIDÉRANT que la pratique d'importation de lait diafiltré vient en concurrence avec les producteurs laitiers et les transformateurs du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉNONCER auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fédéral, l'honorable Lawrence MacAulay, la pratique d'exportation d'un produit connu sous le nom de lait diafiltré en lui demandant de donner les directives nécessaires afin que l'ACIA modifie le classement de ce produit pour le définir comme un ingrédient laitier tel qu'il est réellement et non pas comme du lait.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-05-102

18. Fauchage au centre communautaire pour l'été 2016

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Crevier de la Ferme Crevier & Fils enr. offre ses services concernant le fauchage au centre communautaire pour l'été 2016 au montant de 210,00 \$ plus les taxes applicables pour deux (2) coupes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la Ferme Crevier & Fils enr. pour un montant de 210,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et que les travaux soient effectués environ le 1^{er} juin et le 15 juillet selon la température;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-103

19. Demande d'aide financière au MTQ – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

16-05-104

20. Multi-Surfaces Giguère Inc. – Restauration du terrain de balle

CONSIDÉRANT que le terrain de balle doit être restauré et que Multi-Surfaces Giguère Inc. offre ses services pour un montant de 7 635,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de Multi-Surfaces Giguère Inc. pour un montant de 7 635,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-105

**21. Ameublements extérieurs pour l’abri au centre communautaire –
Autorisation d’achat**

CONSIDÉRANT que Tessier Récréo-Parc Inc. nous a soumis une soumission pour l’achat de 4 tables de pique-nique extérieures, ainsi qu’un panier à rebut, pour un montant de 6 374,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le Groupe Sports-Inter plus nous a soumis une soumission pour l’achat d’une table de ping-pong extérieure pour un montant de 2 024,95 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que Mathieu Laramée nous a soumis une soumission pour des dalles de béton 6’ x 8’ pour 4 tables de pique-nique déjà en place sur le terrain du centre communautaire et pour un montant de 1 300, 00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement des présentes dépenses;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Ameublements et équipements » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-106

**22. Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac – Entente de gestion et
confirmation de partenaire financier pour la demande de subvention
pour le terrain de balle**

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs a demandé une subvention concernant la restauration du terrain de balle;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs doit transmettre les documents demandés par M. Pierre Blanchard, de l’Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, responsable de leur dossier;

CONSIDÉRANT qu’il faut une preuve d’un bail emphytéotique ou une entente de gestion entre la municipalité et le Comité des loisirs;

CONSIDÉRANT qu’il doit y avoir une confirmation du montant maximal de la participation financière du partenaire financier;

CONSIDÉRANT qu’il faut confirmer si les fonds utilisés proviennent du Fonds de la taxe d’accise fédérale sur l’essence;

CONSIDÉRANT qu’il faut autoriser le Comité des loisirs à effectuer le projet sur le terrain visé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit confirmer qu’elle assumera la pérennité de l’infrastructure améliorée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la municipalité et le Comité des loisirs ont une entente de gestion non écrite qui se déroule d'année en année de la façon suivante :

- Le Comité des loisirs détient sa propre charte et administre son budget annuel
- La municipalité prête un local et le terrain du centre communautaire pour les activités des loisirs, et ce, depuis plusieurs années pour le bien de sa communauté
- La municipalité donne une subvention annuelle au Comité des loisirs pour les dépenses récurrentes à l'exercice de leurs fonctions
- La municipalité peut aider financièrement le Comité des loisirs, en plus de la subvention annuelle, si une demande de celui-ci est demandée pour des projets excédants leur budget courant

QUE la municipalité confirme une participation financière maximale de 15 000 \$ pour la restauration du terrain de balle;

QUE les fonds ne proviennent pas du Fonds de la taxe d'accise fédérale sur l'essence;

QUE la municipalité autorise le Comité des loisirs à effectuer les travaux de restauration du terrain de balle sur le site en question;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera la pérennité de l'infrastructure améliorée;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac pour leur demande de subvention.

16-05-107

23. Jeudis en chansons – Contribution au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs demande une contribution financière pour l'organisation des Jeudis en chansons qui aura lieu le 11 août 2016 en soirée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un paiement de 250 \$ au nom du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-108

24. Chambre de commerce et d'industries du Cœur-du-Québec – Gala 2016

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industries du Cœur-du-Québec organise le Gala Inc. 2016 et que trois finalistes de Saint-François-du-Lac en font partie;

CONSIDÉRANT que la soirée se déroulera, jeudi le 12 mai 2016 à 18h00, au Théâtre Belcourt de Baie-du-Febvre et que le coût d'un billet est de 100 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RÉSERVER un billet pour M. Pascal Thérout, conseiller, à titre de représentant pour notre municipalité;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-110-01-310 « Déplacements du conseil » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-05-109

25. MRC de Nicolet-Yamaska – Demande de suivi des inspections à risque élevé ou très élevé par le préventionniste

CONSIDÉRANT que M. Martin Houle, préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, est mandaté pour inspecter les immeubles à risque élevé ou très élevé concernant l’incendie;

CONSIDÉRANT qu’il fait les rapports des anomalies à corriger pour les immeubles visités et que lesdites corrections doivent être effectuées dans les 30 jours de l’avis aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire que le suivi de ses visites soit également effectué par le préventionniste, puisqu’il possède déjà les informations nécessaires pour chacun des immeubles, et qu’il a l’expertise nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER que le suivi des visites soient effectuées par le préventionniste;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution au directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska pour en assurer le suivi.

26. Demande à la Municipalité de Pierreville – Priorité sur le terrain de l’église à la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin

Ce point est retiré de l’ordre du jour.

27. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

28. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter à l’ordre du jour.

29. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Pascal Thérout, Daniel Labbé, conseillers, Julie Bouchard, conseillère, ainsi que monsieur le maire, Pierre Yelle, donnent rapport de leurs comités respectifs.

16-05-110

30. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2016

CH # FOURNISSEURS

MONTANT

5118 Accommodeur St-François (Essence - Avril)

120.78

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5119	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Bibliothèque)	172.46
5120	Me Serge Mercier, avocat (Services juridiques constats)	903.75
5121	L'Annonceur (Publicité - Appel d'offre)	360.56
5122	Aquatech (Exploitation ouvrages eau usée-Avril 2015 & ajustement)	972.18
5123	Buroplus (Fournitures de bureau)	238.85
5124	Buropro Citation (Facturation de copies)	305.92
5125	Cherbourg Sanitaire et Emballage (Produits centre communautaire)	304.35
5126	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - mai 2015)	1 335.72
5127	Entreprises Clément Forcier inc. (les) (Balai mécanique)	3 414.76
5128	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	1 113.82
5129	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien poste Marie-Victorin)	189.17
5130	Extincteur de la Mauricie Inc. (Recharge extincteurs-Edifices Mun.)	409.31
5131	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Avril)	48.00
5132	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Avril)	335.00
5133	GDG Environnement (Mouches noires 30%)	57 669.58
5134	Hydro-Québec (Éclairage public - Avril)	1 040.18
5135	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Avril)	95.37
5136	Latraverse Hélène (Remb. - Commissaire assermentation & fourn.)	78.74
5137	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	31.73
5138	Niquet Marcel (Fournitures de travail)	259.97
5139	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	193.03
5140	Pavage 132 (Rapiéciages)	2 923.29
5141	Pétroles A.A. Courchesne inc. (les) (Chauffage bureau municipal)	515.15
5142	Pompes JP (Réparation pompe-Poste Marie-Victorin/achat 2 flottes)	1 937.65
5143	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Avril 2015)	12 145.69
5144	SQAE (Dette capital & intérêt - Village et Paroisse)	8 374.70
5145	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	220.00
5146	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mai 2015)	25.00
5147	Ferme Alexis inc. (Déneigement chemins d'hiver - 5/5)	17 246.25
5148	ANNULÉ	0.00
5149	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mai)	13 240.67
5150	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	314.50
5151	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Quote-part - Mai)	16 284.86
5152	Nadeau Martine (Remboursement pour Raphaëlle Bélisle)	37.50
5153	Financière Banque Nationale (Intérêt - Aqueduc Lachapelle)	1 617.00
	TOTAL DES CHÈQUES	144 475.49

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

5102	Centre d'action Bénévole (Don - Journée des bénévoles 2015)	100.00
5103	Conseil de Bande d'Odanak (Contribution Pow Wow d'Odanak)	200.00
5104	Moisson Mauricie Centre du Québec (Brunch bénéfice 2 billets)	60.00
5105	MRCde Nicolet-Yamaska (Honoraires génie civil - Travaux 2014)	9 869.72
5106	Ministère Finances-Commission transports Québec (Permis ponton)	272.00
5107	Société canadienne des postes (Frais postal - Avis)	181.66
5108	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais de transport)	28.95

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5109	Librairie Renaud-Bray (Achat de Livres)	200.19
5110	Société canadienne des postes (Frais postal - Avis bacs bruns)	181.66
5111	Nadeau Jacques (Remboursement de taxes)	151.89
5112	Bell Canada (Téléphones édifices -Avril)	747.05
5113	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Avril)	101.64
5114	Hydro-Québec (Électricité édifices - Avril)	2 471.28
5115	Pitney Works (Recharge Postal)	938.70
5116	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Avril 2015)	1 895.31
5117	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Avril 2015)	4 821.46
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés (Cotisation Avril 2015)	1 248.68
TOTAL DES CHÈQUES		23 470.19
DÉBOURSÉS AVRIL 2015		
	Salaires Avril 2015	18 043.68
TOTAL DES DÉBOURSÉS		18 043.68

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2016;

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

31. Période de questions

- Ordures et récupération
- Table de ping-pong et pétanque
- Mobyette rue Lachapelle
- Terrain au bord de l'eau au bout de la route Savaria
- Dos d'ânes rue Claude
- Rue des Vignes

32. Conclusion

16-05-111

33. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 21h00.

Pierre Yelle
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière adjointe